



Aix en Provence

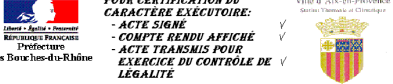
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.650**

Séance publique du

18 novembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131118-35698- DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/13
Date de réception : jeudi 21 novembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : EXPOSITION CAMUS - DEMANDE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
AUPRÈS DE LA CPA DANS LE CADRE DE MARSEILLE PROVENCE 2013**

Le 18/11/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/11/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Martine FENESTRAZ à M. Gerard DELOCHE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Arlette OLLIVIER à M. Gérard BRAMOULLÉ

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, M. Helliot BRAMI, M. Jean CHORRO, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



07.05

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/11/13

RAPPORTEUR : Mme Sophie JOISSAINS

Nomenclature : 7.5 Subventions

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : EXPOSITION CAMUS - DEMANDE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
AUPRES DE LA CPA DANS LE CADRE DE MARSEILLE PROVENCE 2013 - Décision du
Conseil

Mes chers Collègues,

Pour fêter les cent ans de la naissance d'Albert Camus, la Cité du Livre accueille une exposition-événement intitulée "Albert Camus, citoyen du monde" du 5 octobre au 5 janvier 2014.

Mêlant manuscrits autographes, tapuscrits, éditions originales, et photographies, la scénographie laisse une large place au multimédia et propose une véritable expérience sensorielle pour une immersion dans la pensée de Camus. Le parcours s'affranchit de la chronologie et construit sa propre narration pour un cheminement ludique et poétique dans une œuvre en mouvement. Il traverse les lieux où la pensée de Camus s'est incarnée, ses amitiés intellectuelles et humaines, ses combats, son souci du "parler juste". Nous découvrons un être lucide qui a su surmonter la tentation du désespoir et du cynisme pour aimer l'Homme pour ce qu'il est.

Cette exposition est conçue par un comité scientifique composé de Marie-Sophie Doudet, Marcelle Mahasela, Pierre-Louis Rey, Agnès Spiquel, Maurice Weyembergh et l'artiste scénographe Yacine Aït Kaci.

Une saison culturelle accompagne cet événement labellisé Marseille Provence 2013, en proposant des rencontres, du cinéma, des lectures et des spectacles.

Deux temps forts sont prévus :

- Le 07 novembre 2013, date anniversaire de la naissance d'Albert Camus, l'émission de France 5 "La Grande Librairie", sera enregistrée en direct au cœur de la bibliothèque Méjanes.
- Les 14 et 15 décembre 2013, ce seront des personnalités et grands noms de la littérature française et étrangère qui, au cours de tables-rondes rendront hommage à la dernière conférence publique donnée par Albert Camus à Aix-en-Provence le 14 décembre 1959."

L'enveloppe financière consacrée par la Ville à ce projet s'élève à environ 418 000 €, hors les dépenses de communication et le vernissage de l'exposition, dont environ 304 000 € sont dédiés à l'exposition elle-même (*décors, audio-visuel, ordinateurs, honoraires des chercheurs et de l'artiste scénographe*), 50 000 € pour la saison Camus, et près de 64 000 € pour l'édition du catalogue Gallimard.

La dimension de cet événement artistique, qui irrigue tout le territoire du Pays d'Aix et, nous l'espérons, bien au-delà, justifie la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix, laquelle devrait contribuer à la réussite de ce projet en versant à la Ville une subvention exceptionnelle de 200 000 €.

C'est pourquoi je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à solliciter une subvention exceptionnelle de 200 000 € auprès de la CPA et à signer tout document afférent ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal Municipal à faire recette de cette subvention.

**2013.650 - EXPOSITION CAMUS - DEMANDE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
AUPRES DE LA CPA DANS LE CADRE DE MARSEILLE PROVENCE 2013**

Présents et représentés	: 43
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 43
Pour	: 43
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**